EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2016-244

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620-lmc190685-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ √
- COMPTE RENDU AFFICHÉ √
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √

Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le. 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :
Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JUIN 2016

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le 19 juillet 2011 un marché :

- Marché de services de gestion et d'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Fontcouverte : MARCHÉ N°A11-037 à LA SOCIETE SEERC.

Ce marché a été conclu pour une période de 5 ans fermes à compter du 19 octobre 2011. Il arrive donc à échéance le 19 octobre 2016.

Pour des raisons de calendrier et de procédure, devant notamment intégrer la réforme du code des marchés publics et l'entrée en vigueur du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il est souhaitable de prolonger la durée du marché n°A11-037 de la société SEERC pour une période comptant de l'échéance du marché en cours jusqu'au 31 décembre 2016 par voie d'avenant (2 mois et 13 jours).

Ce délai permettra le lancement de la nouvelle consultation pour un démarrage effectif du nouvel accord cadre mono attributaire de services au 1er janvier 2017.

Le présent avenant de prolongation n'a aucune incidence financière pour la Ville.

En effet, cette usine a été arrêtée 3 mois en 2016 (11 janvier 2016 au 11 avril 2016), suite à une restriction d'alimentation en eau brute de la Société du Canal de Provence et à des travaux de grosse maintenance effectués par la Régie des Eaux.

Pour information ce marché d'une durée de ferme de 5 ans, a été conclu pour un montant maximum non révisé de 600 000 euros HT (article 2 de l'acte d'engagement).
Au 31 décembre 2015, le montant exécuté et mandaté sur ce marché est de 232 979.50 Euros HT.

De plus les prix unitaires applicables à ce marché resteront inchangés.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- APPROUVER l'avenant portant sur la prolongation du marché cité ci-dessus n'ayant aucune incidence financière pour la Ville.

- AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A11-037 portant prolongation du marché susvisé pour un période allant du 19 octobre 2016 au 31 décembre 2016.

DL.2016-244 - AVENANT DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AIX en PROVENCE
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

MARCHE DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE FONTCOUVERTE

MARCHÉ N° A 11-037 NOTIFIÉ LE 29 JUILLET 2011
A LA SOCIETE SEERC

AVENANT N°1 :

PORTANT PROLONGATION DU MARCHE CONCERNE JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2016

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A11- 037 : notifié le 19 juillet 2011 à la Société SEERC.

Objet et forme du marché : Marché à bons de commandes, passé en Appel d'Offres Ouvert pour la gestion et l'exploitation de l'usine d'eau potable de Fontcouverte.
Ce marché était fixé entre des montants minimum et maximum déterminés en quantité de la manière suivante pour la durée du marché :
Seuil minimum : 5 000 000 M3 Seuil maximum : 10 000 000 M3
Soit pour chaque année :
Seuil minimum : 1 000 000 M3 Seuil maximum : 2 000 000 M3
Durée du marché :
Le marché était conclu pour une durée ferme de 5 ans à compter du 19 octobre 2011, sans possibilité de reconduction. Il s'achève donc le 19 octobre 2016.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n°2011-728 en date du 11 juillet 2011).

- D'autre part, la Société SEERC représentée par Monsieur Marc BONNIEUX, Directeur Général délégué, numéro SIRET 60162059400056 et domiciliée 795/815 rue André Ampère - BP 20008 - 13791 AIX EN PROVENCE cedex 3.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la durée du marché n°A11-037 du 19 octobre 2016 au 31 décembre 2016.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES PARTIES

Le marché visé ci-dessus est donc conclu entre:

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (DCM n° 2013-609 en date du 18 novembre 2013).

- D'autre part, la Société TOTAL MARKETING FRANCE représentée par Monsieur MITTELMAN Stanislas, numéro SIRET : 531 680 445 et domiciliée 562, Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification.

ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

Pour la Société SEERC Nom et qualité du signataire Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)	**Pour la Ville d'Aix-en-Provence** Le représentant du pouvoir adjudicateur, **Maurice CHAZEAU** *Maire-Adjoint* Délégué aux Marchés Publics et aux Délégations de Services Publics. Fait à Aix-en-Provence, Le